



VACANCES D'ETE

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs* des Grandes Vacances

Date limite d'inscription le 07 Juin 2024

Nom du responsable légal : M. Mme

→ Indiquez le ou les enfant(s) à inscrire :

NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __

Adresse complète:

Téléphone : Mail :

N° allocataire CAF :
(OBLIGATOIRE) (7 chiffres + 1 lettre)

QF :
(Le QF de référence pour l'année 2024 est celui de janvier 2024)

INSCRIPTION 4 OU 5 JOURS PAR SEMAINE OBLIGATOIRE
SAUF POUR LES SEMAINES AVEC JOUR FERIE : INSCRIPTION 3 OU 4 JOURS OBLIGATOIRE

JUILLET Accueil à GIDY	Cochez la date choisie	Heure d'arrivée Matin	Heure de départ Soir
Lundi 8	<input type="checkbox"/>		
Mardi 9	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 10	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 11	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 12	<input type="checkbox"/>		
Lundi 15	<input type="checkbox"/>		
Mardi 16	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 17	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 18	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 19	<input type="checkbox"/>		
Lundi 22	<input type="checkbox"/>		
Mardi 23	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 24	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 25	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 26	<input type="checkbox"/>		
Lundi 29	<input type="checkbox"/>		
Mardi 30	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 31	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 01/08	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 02/08	<input type="checkbox"/>		

Ouverture
sous réserve
de 20 inscrits
minimum à la
date limite
d'inscription

AOÛT Accueil à CERCOTTES	Cochez la date choisie	Heure d'arrivée Matin	Heure de départ Soir
Lundi 5	<input type="checkbox"/>		
Mardi 6	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 7	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 8	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 9	<input type="checkbox"/>		
Lundi 12	<input type="checkbox"/>		
Mardi 13	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 14	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 15	FERIE		
Vendredi 16	<input type="checkbox"/>		
Lundi 19	<input type="checkbox"/>		
Mardi 20	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 21	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 22	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 23	<input type="checkbox"/>		
Lundi 26	<input type="checkbox"/>		
Mardi 27	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 28	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 29	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 30	<input type="checkbox"/>		

Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre



Par carte bancaire

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15



Par chèques

A l'ordre de Cigales et Grillons
(précisez au dos de votre chèque le nom et prénom de l'enfant)



Par chèques vacances ANCV

Par tickets CESU papier uniquement



A Le Signature :



► Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Huêtère.
 Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.
 Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

► Lieux :

 Horaire des garderies A l'accueil de loisirs * le matin : de 7h30 à 9h00 * le soir : de 17h00 à 18h00	 Accueil de Loisirs de Juillet Ecole Olympe de Gouge Esplanade Olympe de Gouge 45520 GIDY Tél : 02.34.52.05.42 <hr/> Accueil de Loisirs d'Août Local multi accueil Rue Louise Dubel 45520 CERCOTTES Tél : 02.38.75.47.27	 Les rendez-vous ! Le 4 Juin 2024 : Réunion d'informations à 18h00 à la salle Louise Dubel à Cercottes Le 07 Juin : <u>Date limite d'inscription</u>
---	--	--

► Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).
 De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h00.

► Restauration :

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

► Conditions d'inscription et modalité de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier).

* La **date limite d'inscription est fixée au 07 juin 2024**. Toute inscription arrivant après cette date sera acceptée sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Une fois effectuées les inscriptions ne pourront plus être modifiées.

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'été.

* Les inscriptions se font à la semaine (sauf jour férié). Elles doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

► Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

TARIF 2024	Tarif journée Commune (habitants de Huêtère) JUILLET / GIDY	Tarif journée Commune (habitants de Huêtère) AOÛT / CECOTTES
Tranche 1 : de 0 à 260	4,60 €	3,70 €
Tranche 2 : de 261 à 360	5,72 €	5,10 €
Tranche 3 : 361 à 460	7,49 €	6,60 €
Tranche 4 : 461 à 560	9,15 €	8,10 €
Tranche 5 : 561 à 660	10,61 €	9,40 €
Tranche 6 : 661 à 850	12,06 €	10,60 €
Tranche 7 : 851 à 1100	13,89 €	12,00 €
Tranche 8 : 1101 à 1350	17,60 €	15,20 €
Tranche 9 : 1351 à 1500	19,93 €	17,20 €
Tranche 10 : 1501 à 1650	21,09 €	18,20 €
Tranche 11 : 1651 à 1800	22,27 €	19,20 €
Tranche 12 : 1801 et +	23,43 €	20,20 €

➔ Prise en charge financière par la mairie de Huêtère à hauteur de **10 jours par enfant**. Au-delà, le tarif hors commune sera appliqué.
 En cas de non présentation du justificatif QF 2024 le tarif appliqué sera le **tarif maximum**. (QF de référence est celui de Janvier 2024)

► Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre, aux bureaux de l'association Cigales et Grillons.
 Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

► Mode de règlement possible et facilité de paiement :

⇨ Par chèques

(à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)

⇨ Par carte bancaire

Pa ⇨ chèques vacances ANCV ou tickets CESU papier uniquement

► Annulation :

* Pour raisons médicales : les journées d'absence donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes :
 Absence sur la journée complète +

présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs

* Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.

* En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.

* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret